

L'EUROPE  
S'ENGAGE EN  
NORMANDIE

# GUIDE DES INDICATEURS



[www.europe-en-normandie.eu](http://www.europe-en-normandie.eu)



RÉGION  
NORMANDIE  
[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)



## Préambule

Mars 2026

Pour la période de programmation 2021-2027, la Région Normandie est autorité de gestion de plusieurs fonds européens dont le FEDER, le FSE+ et le FTJ. L'intervention de ces fonds est encadrée par un programme qui définit notamment les types d'actions et de porteurs qui peuvent bénéficier d'un soutien de ces fonds. La programmation 2021 – 2027 se décline, en Normandie, en [sept priorités](#) :

- Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente (148 M€ au titre du FEDER) ;
- Priorité 2 : Accélérer une transition énergétique et écologique (120 M€ au titre du FEDER) ;
- Priorité 2bis : Soutien aux technologies stratégiques pour l'Europe (2M€ au titre du STEP FEDER) ;
- Priorité 2ter : Soutenir les logements abordables (12M€ au titre du FEDER)
- Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable (8 M€ au titre du FEDER) ;
- Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques (49 M€ au titre du FEDER) ;
- Priorité 5 : Un développement durable des territoires (48 M€ au titre du FEDER) ;
- Priorité 6 : Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences (75 M€ au titre du FSE+) ;
- Priorité 7 : Une transition juste dans les territoires les plus durement touchés (73 M€ au titre du FTJ) ;
- Priorité 7bis : Soutien du FTJ aux technologies stratégiques pour l'Europe (23M€ au titre du STEP FTJ)
- Priorité 7ter : Soutien du FTJ au logement abordable (7M€ au titre du FT).



## Un indicateur, pourquoi ?

Les données de réalisation et de résultat des projets soutenus sont collectées, agrégées et régulièrement transmises par la Région Normandie à la Commission Européenne.

Il s'agit de [mesurer la performance du Programme](#) sur le territoire normand et d'analyser en détail son degré de pertinence, d'efficacité et d'efficience.



**Ce guide a pour objectif de préciser aux porteurs de projets les modalités de récolte et de suivi des indicateurs.  
Un suivi étroit de ces indicateurs permet de valoriser et d'évaluer les effets des projets subventionnés.**



## Un indicateur, c'est quoi ?

C'est **une donnée** permettant d'apprécier la réalisation d'un projet et ses résultats concrets.

Elle devra faire l'objet d'un suivi et sera demandée à plusieurs reprises dans la vie d'un dossier de subvention, typiquement à l'occasion de chaque demande de paiement de l'aide européenne attribuée.

Il est important de prendre connaissance des indicateurs attendus et des outils permettant de récolter et transmettre les données demandées. Celles-ci devront être exhaustives, conformes, fiables et de qualité.



## Les différents indicateurs

### Indicateurs de REALISATION

Ils permettent de mesurer ce qui est accompli dans le cadre du projet soutenu par les fonds – *par exemple un nombre d'entreprises soutenues.*

Ces indicateurs sont désignés par le code **RCO** + numéro de l'indicateur.

### Indicateurs de RESULTAT

Ils permettent de mesurer les impacts à court et moyen terme des interventions soutenues – *par exemple le nombre d'emplois créés dans les entreprises soutenues*

Ces indicateurs sont désignés par le code **RCR** + numéro de l'indicateur.

### Indicateurs SPECIFIQUES

Ils ont été élaborés par la Région en qualité d'Autorité de Gestion des fonds structurels européens. Ils peuvent être de réalisation ou de résultat.

Ces indicateurs sont désignés par le code **IS** + numéro de l'indicateur.



## A l'attention des bénéficiaires

Les indicateurs de votre opération figurent dans votre **demande d'aide** puis, éventuellement retravaillés pendant la phase d'instruction, dans votre **convention attributive d'aide européenne**.

Pour chaque indicateur, une **unité de mesure** ainsi qu'une **valeur cible** sont indiquées. La valeur cible est celle définie lors de l'instruction de votre opération et doit normalement être atteinte à l'issue de votre projet, ou au plus tard un an après son achèvement.

Afin de réaliser un suivi étroit des indicateurs, vous devez :

- A chaque demande de paiement, faire un état d'avancement des indicateurs conventionnés ;
- Au solde, faire le bilan d'atteinte de la valeur cible de ces indicateurs.

Les vérifications de l'autorité de gestion ne se fondent pas sur vos déclarations mais sur **les pièces probantes** justifiant les valeurs des indicateurs que vous avez déclarées et sur vos arguments si la cible conventionnée n'est pas atteinte ou au contraire dépassée.

S'agissant de la remontée de la valeur de l'indicateur, elle doit être actualisée, non pas additionnée, à chaque paiement de sorte que les valeurs soient cumulées sur l'acompte précédent.

*Exemple : Si deux paiements interviennent sur une même année, à la 1<sup>ère</sup> demande d'acompte, vous déclarez 10 entreprises soutenues.*

*A la 2<sup>ème</sup> demande d'acompte, vous avez 15 nouvelles entreprises qui ont été soutenues, vous déclarez 25 entreprises en valeur cumulée.*

Si le projet n'est pas concerné par l'indicateur présenté dans le téléservice, lors du dépôt de votre demande de subvention, indiquer la valeur zéro.



# INDICATEURS DE RÉALISATION

## ★ RCO059 : INFRASTRUCTURES POUR CARBURANTS ALTERNATIFS (POINTS DE RECHARGE OU DE RAVITAILLEMENT) BENEFICIAINT D'UN SOUTIEN (en nombre)

*Indicateur de réalisation*



### OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROGRAMME CONCERNE

- OS 2.8 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable
- DI 086 : Infrastructures pour les carburants alternatifs

*Service instructeur* : Direction Energie Environnement Développement Durable (DEEDD) - Service Energies renouvelables et Economie Circulaire



### DEFINITION

Il s'agit de comptabiliser le nombre de points de ravitaillement/recharges (nouveaux ou modernisés) pour les véhicules propres financés par les projets soutenus. Un point de recharge désigne une interface capable de recharger un véhicule électrique à la fois ou d'échanger une batterie d'un véhicule électrique à la fois. Un point de ravitaillement fait référence à une installation de ravitaillement pour la fourniture de carburant alternatif via une installation fixe ou mobile.

Par carburant alternatif, on entend les carburants ou les sources d'énergie qui servent, au moins en partie, de substitut aux sources de pétrole fossile dans l'approvisionnement énergétique des transports et qui ont le potentiel de contribuer à sa décarbonisation et à améliorer les performances environnementales du secteur des transports.



### METHODE DE CALCUL

- Somme du nombre de points de recharge / ravitaillement.



### MOMENT DE LA COLLECTE

- A l'achèvement du projet



### PIECES JUSTIFICATIVES

- Documents permettant de justifier de la création de la station de carburant alternatif



# INDICATEURS DE RÉSULTATS

★ **IS10 OS2.8 : Volume de carburant distribué par les infrastructures aidées sur l'année écoulée après leur mise en fonctionnement**

*Indicateur de résultat*

 **OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROGRAMME CONCERNE**

- OS 2.8 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable
- DI 086 : Infrastructures pour les carburants alternatifs

*Service instructeur* : Direction Energie Environnement Développement Durable (DEEDD) - Service Energies renouvelables et Economie Circulaire

 **DEFINITION**

Il s'agit de mesurer le volume de carburant alternatif (hydrogène, Bio Gnv et véhicules lourds électriques) distribué par les infrastructures soutenues par le FEDER. Ce volume devra être mesuré un an après la mise en fonctionnement du point de distribution.

 **METHODE DE CALCUL**

Somme du volume de carburant alternatif distribué un an après la mise en fonctionnement du point de ravitaillement/distribution.

 **MOMENT DE LA COLLECTE**

- Un an après l'achèvement de l'opération

 **PIECES JUSTIFICATIVES**

- Documents permettant de justifier du volume de carburant alternatif distribué sur une année.